

WORKING PAPER SECURITE SOCIALE N°9

LE RISQUE DE PAUVRETÉ CHEZ LES VEUVES ET VEUFS EN BELGIQUE

KOEN PONNET
DIMITRI MORTELMANS

JUIN 2007

CENTRUM VOOR LONGITUDINAAL EN
LEVENSLLOOPONDERZOEK (CELLO)
UNIVERSITEIT ANTWERPEN

Le présent texte est une publication dans le cadre de la série Working Papers Sécurité sociale de la Direction générale Appui stratégique du SPF Sécurité sociale.

Les Working Papers Sécurité sociale sont un recueil d'articles, de rapports de recherches, de documents informatifs et d'analyses de la Direction générale Appui stratégique du Service public fédéral Sécurité sociale. Cette série a pour but de diffuser en externe les connaissances acquises par ou à la demande de la Direction générale Appui stratégique et de contribuer ainsi à une meilleure compréhension et à un meilleur fonctionnement de la sécurité sociale en Belgique.

Tom Auwers, Directeur général



ISSN 1781-5290

D/2008/Nr. Editor/9

© Direction générale Appui stratégique – SPF Sécurité sociale
Place Victor Horta n° 40, boîte 20
1060 Bruxelles
dgstrat@minsoc.fed.be

Seuls les auteurs sont responsables des articles signés ou des textes repris avec mention de la source. Le contenu des contributions dans la présente publication ne reflète pas nécessairement le point de vue ou l'opinion du Service public fédéral Sécurité sociale.

Responsable de rédaction:
Koen Vleminckx, coordinateur
Evolution Protection sociale

Working Paper SECURITE SOCIALE N° 9

**Le risque de pauvreté
chez les veuves et veufs en Belgique**

**Koen Ponnet
Dimitri Mortelmans**

**Juin 2007
Centrum voor Longitudinaal en Levensloonderzoek (CELLO)
Universiteit Antwerpen**

Table des matières

Table des matières	i
Le risque de pauvreté chez les veuves et veufs en Belgique	1
Introduction	1
Mise en contexte et objectif de l'étude	2
Gros plan sur la pauvreté	2
Méthode	5
Phase 1: Données administratives	5
Phase 2: Données soumises à l'analyse	6
Phase 3: Données de l'enquête actuelle	9
Résultats	12
Différences entre veuves se situant sous le/au-dessus du seuil de pauvreté.....	12
Facteurs influant sur le risque de pauvreté.....	21
Conclusion	24
Profil sociodémographique des veuves exposées au risque de pauvreté.....	24
Profil des veuves exposées au risque de pauvreté, compte tenu du type de ménage et de la relation avec un partenaire	24
Régime de travail des veuves exposées au risque de pauvreté	25
Dépenses des veuves exposées au risque de pauvreté	26
Implications au niveau de la politique	27
Limites éventuelles de l'étude	29
Bibliographie	30

Le risque de pauvreté chez les veuves et veufs en Belgique

Introduction

Dans le cours d'une vie, le fait de se retrouver veuf ou veuve constitue un événement aux conséquences bouleversantes sur les plans psychologique, social et économique (Biblarz & Gottainer, 2000). Au niveau psychosocial, les femmes semblent généralement mieux s'adapter au veuvage que les hommes (Van Grootheest e.a., 1999; Bennett e.a., 2005). Une fois veufs, les hommes sont en effet confrontés à de multiples tâches familiales (telles que le ménage, la prise en charge des enfants ou le maintien de contacts sociaux) dont l'exécution était auparavant assurée par leur partenaire (Fokkema, 2001). Au niveau économique, cependant, c'est le contraire qui se produit, puisque une fois veuves, les femmes encaissent les coups les plus durs (Holden, Burkhauser, & Feaster, 1988; Holden & Zick, 1997; Zick & Holden, 2000). L'homme étant généralement le soutien majeur (ou parfois même le seul) de la famille, son décès occasionne une perte de revenus considérable ainsi qu'une perte d'économies échelées en matière financière, telles que certains coûts fixes liés au logement, l'acquisition d'une nouvelle voiture, etc. Cette mutation familiale a pour effet d'augmenter fortement le risque de pauvreté encouru par les veuves, en termes de revenus, de bien-être et de sécurité d'existence (Bound e.a., 1991; Hungerford, 2001; McDonald, 1997). Nous constatons en outre que les jeunes veuves courent un risque supérieur à celui encouru par les veuves âgées : celui d'être confrontées à des difficultés financières et de voir leur situation se dégrader au fur et à mesure de leur veuvage (Sevak, Weir & Willis, 2003).

D'une part, nous pouvons supposer que certains facteurs contribuent à ce que les veuves (et les veufs) soient mieux protégés contre le risque de pauvreté. Ainsi, Fokkema (2001a) a signalé que le fait de nouer une nouvelle relation, tout comme l'accomplissement d'une activité rémunérée, sont susceptibles de réduire considérablement les conséquences négatives d'un divorce sur les revenus, et parfois même de les anticiper. D'autre part, nous pouvons partir du principe que certains facteurs, tels que la présence d'enfants, exercent une influence moins favorable et augmentent le risque de pauvreté. La présente étude se focalise sur ces facteurs de protection et de risque et vise à en faire l'inventaire en recourant à des analyses descriptives. Elle se propose ensuite de fournir des explications permettant d'évaluer l'impact relatif de ces facteurs.

Mise en contexte et objectif de l'étude

Le présent rapport développe le contenu d'une enquête de 2006 réalisée pour le compte du Ministre des Pensions et pour le Service Public fédéral Affaires sociales. Le « Centrum voor Longitudinaal en Levensloop Onderzoek » (CELLO) de l'Université d'Anvers avait alors été chargé d'inventorier les besoins des veuves et de vérifier lequel des partenaires survivants optait pour la pension de survie - cumulée ou non avec une activité professionnelle – et lequel d'entre eux choisissait de renoncer à la pension de survie. Les résultats de cette enquête ont été décrits dans un chapitre de l'ouvrage « *Een Pensioen op maat van vrouwen?* » (Ponnet e.a., 2007).

Dans le rapport qui nous occupe, nous nous servons des données résultant de l'enquête susmentionnée, d'une part, et nous établissons le lien entre ces données et les données administratives du « Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale », d'autre part, pour ensuite examiner plus en détail la situation des veuves et veufs les plus exposés au risque de pauvreté. Pour commencer, nous entendons vérifier les différences qui existent entre les veuves et veufs plus exposés au risque de pauvreté et les veuves et les veufs moins exposés à ce risque. A cet effet, nous examinons plus en profondeur quelques différences existant au niveau des caractéristiques sociodémographiques, des ménages, des relations, de même que quelques écarts au niveau des revenus et des dépenses; et nous poursuivons en analysant dans quelle mesure les veuves plus et moins exposées au risque de pauvreté perçoivent et/ou vivent différemment leur situation. Dans un deuxième temps, nous recherchons quelques facteurs qui expliquent pourquoi les veuves et veufs sont davantage susceptibles de se retrouver dans une situation de plus grande pauvreté.

Le rapport commence par exposer la méthode utilisée: l'objectif de l'étude est expliqué plus en détail et la population étudiée est délimitée. Ensuite, nous évoquons les résultats des deux questions posées dans le cadre de l'étude. Nous terminons en commentant les résultats essentiels. Etant donné la possibilité d'approcher la pauvreté selon différents angles, nous nous penchons brièvement sur ce que recouvre le concept de pauvreté.

Gros plan sur la pauvreté

Au sens le plus large, la pauvreté est « un réseau d'exclusions sociales qui s'étend sur plusieurs domaines de la vie individuelle et collective. Les modes de vie généralement admis au sein de la société deviennent ainsi inaccessibles aux pauvres qui ne sont pas en mesure de combler ce fossé par leurs propres moyens. » (Vranken, 2006, p.31).

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté ne facilite cependant pas la tâche des chercheurs lorsqu'il s'agit d'aboutir à une opérationnalisation pratique du concept de pauvreté. Dans la majorité des études consacrées à la pauvreté - et dans la présente étude également - , le revenu est utilisé comme unité de mesure permettant de déterminer si des gens sont pauvres ou non. La part des ménages dont le revenu se situe sous un seuil de revenus déterminé - correspondant généralement à 60% du revenu médian disponible - est alors considérée comme exposée au risque de pauvreté (D'Olieslager, 2006). Bien que le revenu semble à première vue une unité de mesure fiable et valable de la pauvreté, nous constatons cependant à cet égard l'existence de certaines limites.

Premièrement, les chercheurs ne sont pas toujours unanimes quant à ce qu'il faut entendre précisément par revenu. Si l'on entend par revenu les sources de rentrées liées au travail ou aux revenus de remplacement, on exclut alors certains facteurs qui contribuent à déterminer le niveau de vie (Smeedings e.a., 1993). Ainsi, par exemple, la valeur de consommation de la maison, une importante source de revenus, n'est pas prise en compte. De même, les donations sporadiques de (grand-)parents ou autres, les héritages, l'épargne, les placements, etc. font partie intégrante du niveau de bien-être d'une famille et déterminent donc le degré de risque de pauvreté.

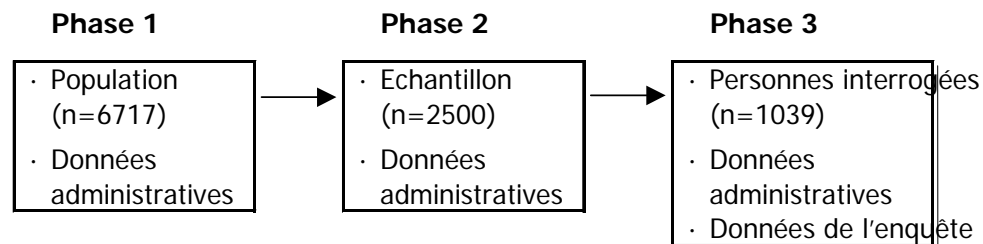
La deuxième limite est partiellement inhérente à la première et se rapporte à la méthode selon laquelle on obtient des informations sur les répondants. Différentes études font en effet apparaître que - lorsqu'ils répondent eux-mêmes à une enquête - les répondants sous-estiment régulièrement leur revenu total disponible (De Wilde e.a., 2004). Souvent, toutes les sources de revenus ne sont pas prises en compte (par exemple dividendes d'actions, coupons d'obligations, ...) ou certaines sources sont sous-estimées (par exemple la valeur d'une voiture d'entreprise). Le recours à un mode d'enquête écrit ou oral peut donc amener les répondants à sous-estimer leur niveau de vie et à surestimer le risque de pauvreté auxquels ils sont exposés.

En guise de conclusion, nous remarquons que même si les chercheurs sont d'accord sur les sources de revenus à prendre obligatoirement en compte, il existe encore toujours différents modes d'opérationnalisation de ces sources. Dans certaines études, c'est par exemple la rémunération brute - en tant que partie intégrante du revenu du ménage - qui est prise comme unité de mesure, tandis que pour d'autres études c'est la rémunération nette (Dewilde, 2004; Dewilde e.a., 2004). Afin de pouvoir prendre en compte des différences de taille et de composition des ménages, on utilise souvent

également une échelle d'équivalence. Ces dernières années, c'est surtout l'échelle OCDE modifiée, en vigueur dans le monde entier, qui est utilisée. Celle-ci accorde un poids de 1 au premier adulte, et de 0.5 à toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, tandis que les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0.3 (Atkinson, Rainwater, & Smeedings, 1995; Hagenaars, de Vos, & Zaidi, 1994). Il est cependant clair que ces différentes opérationnalisations de revenus ne sont pas bénéfiques à la comparabilité entre les études sur la pauvreté.

Méthode

La population analysée dans la présente étude est extraite de la base de données de la Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS) et comprend 6171 personnes qui étaient mariées au 1er janvier 2002 et qui se sont retrouvées veuves la même année (Phase 1). De cette population a été extrait un échantillon aléatoire stratifié de 2500 répondants (Phase 2). Les données destinées à la présente étude ont été obtenues d'une part grâce à une postenquête auprès de l'échantillon et d'autre part en établissant un lien entre les données fournies par les personnes interrogées et les données administratives provenant du « Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale » géré par la Banque-carrefour (Phase 3).



Ci-dessous, nous commençons par commenter la Phase 1, en examinant de plus près la population extraite du fichier de données de la BCSS et en donnant un aperçu des variables administratives BCSS utilisées pour l'étude proprement dite (Phase 3). Ensuite, nous commentons la Phase 2 en donnant un aperçu de l'échantillon, une description des variables provenant de l'enquête et en expliquant la méthode de collecte des données. Pour finir, nous commentons la Phase 3. Nous donnons un aperçu du taux des répondants et des non-répondants, et nous décrivons la méthodologie utilisée pour différencier les veuves et les veufs plus exposés au risque de pauvreté des veuves et veufs moins exposés à ce risque.

Phase 1: Données administratives

Population

La population (n=6171) comprend l'ensemble des personnes qui étaient mariées au 1er janvier 2002, qui sont décédées dans le courant du premier, deuxième, troisième ou

quatrième trimestre de 2002 et qui ont un conjoint se situant dans la catégorie d'âge de 18 à 63 ans (dans le courant du premier trimestre de 2002).

Description des variables

Les variables administratives proviennent du « Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale¹ » qui est géré par la Banque-carrefour de la sécurité sociale. Dans le cadre de l'étude, des données du Registre national, de l'ONSS, de l'INASTI, de l'ONSSAPL, de l'ONEM, de l'INAMI, de l'ONP, et du FMP et du CIMIRE ont été demandées et mises en relation. Les données utilisées pour cette étude ont trait à la situation socio-économique du partenaire survivant, telles que âge, sexe, prise de la pension de survie, activité de travail, régime de travail (temps partiel/temps plein) et secteur (ouvrier, employé, fonctionnaire, indépendant). Les données ont été demandées pour l'année 2002 et pour l'année qui suit le décès du partenaire.

Phase 2: Données soumises à l'analyse

Echantillon

Un échantillon aléatoire stratifié de 2500 personnes interrogées a été extrait de la population de la Phase 1. Ce faisant, il a été constaté que la majeure partie de l'échantillon (2244 personnes) était composé de femmes et que celles-ci optaient essentiellement pour la pension de survie. Ce groupe a été stratifié plus avant en fonction de la région (Bruxelles-Capitale, Flandre, Wallonie). Aucune distinction n'a été faite en fonction du fait que les femmes avaient pris ou non la pension de survie. Pour les hommes, la stratification n'a pas été réalisée en fonction de la région. La population totale des 256 hommes (qui, dans le courant de 2003, ont opté au moins une fois pour une pension de survie) a été interrogée dans le cadre de l'étude.

Description des variables

Caractéristiques sociodémographiques et relationnelles. Les variables sociodémographiques qui ont été intégrées sont les suivantes : sexe, âge et diplôme ou certificat le plus élevé obtenu. Il a été demandé aux répondants s'ils avaient pour l'instant une relation (oui/non) et quelle était la nature de celle-ci (marié, cohabitant

¹ Le « Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale » collecte des données de différentes institutions de sécurité sociale, telles que ONP, ONSS, ONSSAPL, ONAFTS, etc.

légal ou de fait). Les questions ont également porté sur le nombre d'enfants, leur âge, et, sur le fait de savoir, pour chacun de ces enfants, s'ils vivaient encore à la maison.

Travail et/ou Pension de survie. Les variables liées au travail comprennent le régime de travail (temps partiel/temps plein), le secteur (secteur public, secteur privé, indépendant), et l'horaire de travail (fixe, variable, flexible). Il a en outre été demandé aux veuves actives si elles étaient satisfaites de leur travail actuel, et – dans la négative – si elles aimeraient travailler davantage ou moins. On a demandé aux veuves non actives si elles étaient satisfaites de leur situation actuelle et si elles préféreraient travailler. Finalement, il a été demandé aux veuves si elles avaient opté pour la pension de survie.

Revenus/dépenses. Les questions ont porté sur le revenu mensuel net personnel (en ce compris le revenu du travail, les investissements, les prestations sociales, les primes, etc.), et ce dans 9 catégories (allant de « moins de 600 euros/mois » à « plus de 2000 euros/mois »). Il a été demandé aux répondants actifs quel était le revenu mensuel net de leur travail (allant de « moins de 600 euros » à « plus de 1800 euros », dans 8 catégories) et aux veuves qui avaient pris la pension de survie, quel en était le montant (allant de « moins de 400 euros » à « plus de 1200 euros », dans 6 catégories). Les répondants ont en outre été interrogés sur le revenu de leur partenaire, et ce dans 9 catégories (allant de « moins de 600 euros/mois » à « plus de 2000 euros/mois », avec « Je l'ignore » comme catégorie supplémentaire). Finalement, il a été demandé aux répondants s'ils étaient propriétaires, (sous-)locataire ou habitant à titre gratuit d'une habitation, ou s'ils avaient un montant à rembourser pour leur habitation (loyer/prêt) et à combien s'élevait ce remboursement (allant de « pas de remboursement » à « plus de 800 euros/mois », et ce dans 6 catégories).

Vécu subjectif. Au moyen de plusieurs échelles subjectives, il a été procédé à la mesure de la satisfaction concernant la vie et la situation financière, le fonctionnement des pouvoirs publics, etc. Nous en donnons ci-après une brève description.

La *satisfaction quant à la vie* a été mesurée à l'aide de la « Satisfaction with Life Scale » (SWLS; Diener, Emmons, Larsen, & Griffin, 1985; Pavot & Diener, 1993). Un exemple d'affirmation: « Je suis satisfait de ma vie ». Une analyse factorielle des affirmations a donné une seule dimension (61% de la variance totale expliquée). La *satisfaction* quant aux pouvoirs publics a été mesurée à l'aide de 3 affirmations (par exemple « Dans quelle mesure êtes vous satisfait des mesures prises par les pouvoirs publics en faveur des veuves »). Après analyse factorielle, ces affirmations ont été réduites à une seule dimension (69% de la variance totale expliquée). Pour mesurer la *détresse financière*, il a

été fait usage d'une échelle de Blau à 4 affirmations (1994). Un exemple d'affirmation : « J'ai le sentiment que mon revenu actuel me permet de conserver le niveau de vie que je souhaite ». Après une analyse factorielle, les affirmations ont été ramenées à une seule dimension (64% de la variance totale expliquée). Pour mesurer l'*estime de soi*, il a été fait usage de 6 affirmations de l'échelle d'estime de soi de Rosenberg (1965). Comme prévu, une analyse factorielle des affirmations a abouti à une seule dimension (56% de la variance totale expliquée). Nous avons vérifié dans quelle mesure les veuves estimaient qu'elles recevaient un "*soutien social formel*". A cet effet, nous nous sommes basés sur trois affirmations de la « Interpersonal Support Evaluation List » (ISEL) (Cohen, Mermelstein, Kamarck & Hoberman, 1985). Un exemple d'affirmation : « Il y a plusieurs personnes sur lesquelles je peux compter au cas où j'aurais besoin d'aide ». Une analyse factorielle a montré l'existence d'une seule dimension sous-jacente (63% de la variance totale expliquée). Pour finir, il a été demandé aux répondants dans quelle mesure ils trouvaient que leur situation *actuelle* s'était améliorée, détériorée (ou aucun des deux), comparativement à celle d'*avant* le décès de leur partenaire, et ce dans des domaines tels que le logement, la sécurité financière, l'organisation des loisirs, la qualité de leur relation avec leurs amis, la santé. Une analyse factorielle a abouti à une seule dimension sous-jacente (46% de la variance totale expliquée).

Collecte des données

Le questionnaire de l'enquête a été envoyé par la Banque-carrefour de la sécurité sociale. A cet égard, d'amples dispositions ont été prises pour garantir l'anonymat des personnes interrogées. La prise de contact et l'envoi du questionnaire ont été réalisés conformément à la « Tailored Design Method » de Dillman (2000). Dans le cadre d'un premier mailing, 2500 lettres d'introduction ont été envoyées, accompagnées du questionnaire. Trois semaines plus tard, les questionnaires ont été envoyés une deuxième fois, sur la base du taux de réponse obtenu pour le premier mailing. La « Tailored Design Method » suggère trois prises de contact, avec entre les deux envois du questionnaire, l'envoi d'une carte de rappel. L'approbation de la Banque-carrefour de la sécurité sociale était cependant conditionnée à seulement deux prises de contact, le rappel n'ayant pas été envoyé.

Phase 3: Données de l'enquête actuelle

Taux de réponse

Parmi les 2500 formulaires d'enquête, 6 n'ont pas pu être distribués. Nous avons reçu 1224 formulaires d'enquête complétés, ce qui correspond à un taux de réponse de 49%. Après soustraction des formulaires complétés de manière partielle, 1039 questionnaires furent retenus. Le taux de réponse en Flandre (43%) ne diffère pas de celui obtenu en Wallonie (42%). Comme c'est le cas pour la plupart des enquêtes, le taux de réponse à Bruxelles est plus faible (30%). Nous renvoyons au Tableau 1 pour une vue d'ensemble. Le nombre élevé de femmes dans la population apparaît bien entendu dans l'échantillon (88% de femmes contre 12% d'hommes). Le taux de réponse chez les veufs (46%) est cependant un peu plus élevé que chez les veuves (41%).

Tableau 1: Vue d'ensemble du taux de réponse global

	Nombre de personnes contactées	Taux de réponse (%)	Rapport dans l'échantillon (%)
Flandre	1.456	43	61
Wallonie	811	42	33
Bruxelles	227	30	6
Total	2.494	42	100

	Nombre de personnes contactées	Taux de réponse (%)	Rapport dans l'échantillon (%)
Homme	2.238	41	88
Femme	256	46	12
Total	2.494	42	100

Taux de non-répondants

Pour des raisons de validité, il importe que l'analyse des données tienne compte des non-répondants, à savoir ceux qui, pour l'une ou l'autre raison, n'ont pas souhaité participer à l'enquête. Pour l'analyse du taux de non-répondants, il a été fait usage des données administratives du « Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale ». Nous comparons l'âge et le comportement par rapport au marché du travail des répondants à

ceux des non-répondants². Les données portent sur l'année 2002, sauf mention contraire.

L'analyse démontre que l'âge moyen des répondants (50.4 ans) est significativement inférieur ($p < .01$) à celui des non-répondants (51.6 ans). Le Tableau 2 rend compte du comportement par rapport au marché du travail des répondants et des non-répondants. Il en ressort que davantage d'actifs ont complété le questionnaire, avec 43% de répondants actifs contre 32% de non-répondants actifs. Le nombre d'actifs à plein temps ou à temps partiel ne diffère toutefois pas pour les deux groupes. En outre, nous constatons que les employés ont été plus nombreux à répondre au questionnaire (44% de répondants contre 36% de non-répondants) et les ouvriers moins nombreux à y répondre (26% de répondants contre 35% de non-répondants). Ceci est peut-être dû au plus faible niveau d'instruction des ouvriers. Diverses études montrent en effet qu'il existe un rapport positif entre la formation et le fait de répondre à des questionnaires (Fitzgerald, Gottschalk, & Moffitt, 1998; Konradt & Fary, 2006; Powers, Young, Russell, & Pachana, 2003). Il n'existe aucune différence entre les deux groupes en ce qui concerne le nombre de fonctionnaires et d'indépendants.

Si nous examinons la situation en 2003, nous remarquons que le comportement par rapport au marché du travail des deux groupes a chuté par rapport à celui de 2002, ce qui explique le maintien des différences entre les deux groupes, avec 39% de répondants actifs et 28% de non-répondants actifs. Il n'existe toutefois aucune différence entre les deux groupes au niveau de la prise (de courte durée ou non) de la pension de survie.

Tableau 2: Données administratives descriptives des répondants et des non-répondants

	Non-répondants (%)	Répondants (%)	Total (%)
Situation en 2002			
Actifs	32	43	37
Temps plein	46	48	47
Temps partiel	41	41	41
Statut			
Ouvrier	35	26	31
Employé	36	44	40
Fonctionnaire	19	20	20
Indépendant	94	97	95
Situation en 2003			
Actifs	28	39	33
Prise de la pension de survie	86	87	86

2 Les formulaires d'enquête partiellement complétés ont été assimilés à des non-réponses.

Seuil de pauvreté

Etant donné que notre échantillon est uniquement composé de veuves et de veufs, une norme de pauvreté relative, basée sur 60% du revenu médian signalé de l'échantillon, ne convient pas. Lyberaki et Tinios (2006) ont déjà plaidé en faveur du calcul d'une norme sur la base de l'ensemble de la population, et non pas sur la base d'une partie de la population (à savoir les veuves de cet échantillon), de telle manière que la comparaison avec d'autres résultats d'étude soit possible. Conformément à la méthode utilisée dans une étude de Lefebure, Mangeleer et Van Den Bosch (2006), le seuil de pauvreté a été calculé sur la base des données de l'enquête EU-SILC³ (de 2004) relatives à la Belgique, et ce pourcentage a été transféré vers l'échantillon actuel⁴.

Plus spécifiquement, (a) les données de l'enquête SILC belge de 2004 ont servi de base au calcul du seuil de pauvreté pour toutes les personnes de plus de 16 ans et de moins de 70 ans. Le seuil de pauvreté a été déterminé en prenant 60% du revenu médian des ménages. Ce revenu a été standardisé selon l'échelle OCDE modifiée. Le pourcentage de pauvreté (pondéré) s'est élevé à 18% pour les veuves et veufs belges⁵; (b) ensuite nous avons rendu continue la variable catégorielle « revenu », comme dans notre enquête, en utilisant les points-milieu des catégories comme score, et nous avons standardisé le revenu des ménages⁶ sur la base de l'échelle OCDE modifiée (voir plus haut); (c) pour finir, nous avons transféré les 18% exposés au risque de pauvreté vers les répondants de notre échantillon.

3 European Statistics on Income and Living Conditions

4 Remerciements adressés à Peter Raeymaeckers et à Stijn Lefebure pour leur soutien sur le plan du contenu.

5 SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, EU-SILC 2004.

6 Le revenu total du ménage se compose du revenu de la veuve/du veuf et du revenu du partenaire cohabitant.

Résultats

Les résultats se rapportent aux répondants de l'échantillon (Phase 3 de la méthode). Pour les analyses, il est fait usage tant des données administratives de la BCSS (données historiques de 2002 et/ou 2003) que des données de l'enquête actuelle.

Dans la première partie des commentaires des résultats, nous décrivons le profil des veuves et veufs se situant sous le/au-dessus du seuil de pauvreté. Au moyen d'analyses de variance, nous pouvons visualiser les différences (significatives) entre les veuves/veufs se situant sous le/au-dessus du seuil de pauvreté. Dans la deuxième partie, nous vérifions, au moyen d'une régression logistique, les facteurs qui ont une influence sur le risque de pauvreté des répondants.

Pour des raisons de facilité, nous utilisons, dans les commentaires qui suivent, le terme « veuves » pour désigner à la fois les veuves et les veufs. Pour spécifier le sexe, nous utiliserons les termes « homme » et « femme ». Les résultats concernent les données de l'enquête actuelle, sauf renvoi explicite aux données historiques. En ce qui concerne la signifiante, nous partons toujours du principe que les rapports trouvés sont significatifs jusqu'à la limite 0.01. Dans le cas contraire, il en sera fait mention séparément.

Différences entre veuves se situant sous le/au-dessus du seuil de pauvreté

Caractéristiques sociodémographiques, type de ménage et existence d'une relation avec un partenaire

Le Tableau 3 indique que les femmes vivant sous le seuil de pauvreté sont significativement plus nombreuses que les femmes vivant au-dessus du seuil de pauvreté (respectivement 93% contre 86%), alors que les hommes vivant au-dessus du seuil de pauvreté sont significativement plus nombreux que les hommes vivant sous ce seuil.

Nous constatons également qu'il existe des différences significatives entre la formation des veuves se situant sous le seuil de pauvreté et la formation des veuves se situant au-dessus de ce seuil, avec $p < .001$. Nous constatons cependant que les différences se retrouvent principalement dans les niveaux d'instruction les plus élevés et les plus bas, avec plus de personnes dont le niveau d'instruction est plus faible (38%) et moins de personnes dont le niveau d'instruction est plus élevé (1%) chez les répondants se situant sous le seuil de pauvreté que chez ceux se situant au-dessus de ce seuil (respectivement 26% et 9%).

Seule une petite minorité de l'ensemble des veuves ayant perdu leur partenaire en 2002 a retrouvé un partenaire après 4 ans (12%). Les analyses font cependant apparaître que

les veuves se situant au-dessus du seuil de pauvreté (13%) nouent plus souvent une relation que les veuves se situant sous le seuil de pauvreté (5%). Le Tableau 3 indique aussi la nature de la relation (marié, cohabitant légal, cohabitant de fait), mais étant donné le nombre limité de personnes se situant sous le seuil de pauvreté à avoir noué une relation (5%), nous ne pouvons pas nous prononcer à propos des différences entre les deux groupes.

A des fins d'exhaustivité, nous donnons également le pourcentage des veuves se situant au-dessus du/sous le seuil de pauvreté pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Si nous ne tenons pas compte de Bruxelles (vu le faible taux de réponse à Bruxelles), il apparaît que les veuves se situant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreuses en Wallonie qu'en Flandre ($p < .05$).

Tableau 3: Caractéristiques sociodémographiques (1/2)

	Sous le seuil de pauvreté (%)	Au-dessus du seuil de pauvreté (%)	Total (%)
Sexe			
Femme	93	86	87
Homme	7	14	13
Diplôme			
Aucun	38	26	28
Secondaire	45	49	48
Enseignement supérieur de type court	16	16	16
Enseignement supérieur de type long / Université	1	9	7
Région			
Flandre	52	63	61
Wallonie	38	32	33
Bruxelles	10	5	6
Relation			
Oui	5	13	12
<i>Marié</i>	38	9	11
<i>Cohabitant légal</i>	25	53	51
<i>Cohabitant de fait</i>	38	38	38

Tableau 4: Caractéristiques sociodémographiques (2/2)

	Sous le seuil de pauvreté (%)		Au-dessus du seuil de pauvreté (%)		df	F
	M	sd	M	sd		
Age	50,22	8,80	55,28	8,02	(1,897)	52,29***
Nombre d'enfants						
Enfant de moins de 14 ans	0,47	0,92	0,23	0,67	(1,897)	22,56***
Enfant entre 14 et 18 ans	0,37	0,65	0,14	0,42	(1,897)	54,01***
Enfant entre 18 et 24 ans	0,54	0,70	0,30	0,60	(1,897)	26,78***
Enfant jusqu'à 24 ans	1,38	1,36	0,67	1,07	(1,897)	82,77***
Enfant de plus de 24 ans	1,13	1,39	1,34	1,32	(1,897)	7,04*

*p<05; **p<01; ***p<001

Dans le Tableau 4, nous constatons que l'âge moyen des veuves se situant sous le seuil de pauvreté (50 ans) est inférieur à celui des veuves se situant au-dessus de ce seuil (55 ans), avec $p < .001$. De plus, les veuves vivant sous le seuil de pauvreté ont significativement davantage d'enfants plus jeunes vivant à la maison. Les veuves se situant sous le seuil de pauvreté ont en moyenne deux fois plus d'enfants de moins de 24 ans (en moyenne 1.4 enfant) que celles se situant au-dessus de ce seuil (en moyenne 0.7 enfant). A l'inverse, nous remarquons que le nombre d'enfants de plus de 24 ans est supérieur chez les veuves se situant au-dessus du seuil de pauvreté (en moyenne 1.3 enfant) que chez celles se situant sous ce seuil (en moyenne 1.1 enfant). Ces différences au niveau du nombre d'enfants plus jeunes et plus âgés pourraient s'expliquer par la différence d'âge entre les deux groupes.

Comportement par rapport au marché du travail

Après le décès de leur partenaire, les veuves et veufs peuvent opter pour la pension de survie, éventuellement cumulée avec un revenu du travail, ou ils peuvent choisir de ne pas prendre la pension de survie, afin de pouvoir tirer un revenu non limité de leur travail. La prise de la pension de survie limite en effet les possibilités de travail rémunéré, les revenus venant s'ajouter à la pension étant limités.

Le Tableau 5 illustre le comportement par rapport au marché du travail des veuves se situant sous le/au-dessus du seuil de pauvreté au moment du décès du partenaire,

exactement un an après, et au moment de l'enquête. Les analyses indiquent que - sans tenir compte du régime de travail - il n'existe pas de différences au niveau de l'activité de travail des veuves se situant sous le/au-dessus du seuil de pauvreté, ni pour l'année au cours de laquelle le partenaire est décédé, ni pour l'année qui suit, ni pour la situation actuelle: il y a autant de veuves se situant tant sous le seuil de pauvreté qu'au-dessus de celui-ci qui travaillent (ou ont travaillé)⁷.

⁷ Les données historiques (2002 et 2003) se rapportent uniquement aux employés. Etant donné que les données de la BCSS sont calculées par trimestre, on ne peut plus retrouver pour plusieurs emplois s'il s'agit d'emplois simultanés ou successifs. C'est pourquoi seules les personnes ayant un emploi dans le courant du trimestre ont été reprises dans les analyses des données historiques. Les comparaisons des données historiques à celles de 2006 doivent donc être interprétées avec prudence.

Tableau 5: Comportement par rapport au marché du travail à travers le temps

	Sous le seuil de pauvreté (%)	Au-dessus du seuil de pauvreté (%)	Total (%)
Ayant travaillé en 2002			
Non	50	56	55
Oui	50	44	45
Ayant travaillé en 2003			
Non	55	59	58
Oui	45	41	42
Ayant travaillé en 2006			
Non	58	61	60
Oui	42	39	40
Régime 2002			
Temps plein	37	52	49
Temps partiel	63	48	51
Régime 2003			
Temps plein	24	39	36
Temps partiel	76	61	64
Régime 2006			
Temps plein	13	32	28
Temps partiel	87	68	72

Si nous examinons cependant le statut des veuves actives sur le marché du travail, nous remarquons que les veuves se situant sous le seuil de pauvreté étaient significativement plus nombreuses à travailler à temps partiel au moment du décès de leur partenaire (63%), comparativement aux veuves se situant au-dessus du seuil de pauvreté (48%). En outre, une tendance semble se dessiner, selon laquelle les veuves actives à temps plein abandonnent au fil des ans leur carrière à temps plein pour travailler à temps partiel. De 2002 à 2003, le nombre de femmes travaillant à temps partiel se situant au-dessus du seuil de pauvreté augmente de 27% (de 48% à 61%), tandis que le nombre de celles se situant sous le seuil de pauvreté augmente de 20% (de 63% à 76%). Cette tendance pourrait être due au maximum autorisé qu'une veuve peut gagner, cumulé à la pension de survie. Le fait d'opter pour la pension de survie implique l'obligation de travailler à temps partiel. D'autre part, l'âge joue peut-être un rôle: dans d'autres groupes de la population, nous constatons également qu'en vieillissant on est plus tenté de sortir du circuit du travail et/ou de réduire progressivement l'activité de travail (Verleyden, 2004).

Le Tableau 6 reflète le comportement par rapport au marché du travail des veuves se situant sous le/au-dessus du seuil de pauvreté (en 2006), selon que l'on travaille ou non au moment du décès du partenaire (en 2002). Les analyses indiquent que - sans tenir

compte de la prise ou de la non-prise de la pension de survie et du régime de travail – il n'existe pas de différences entre les veuves se situant sous le seuil de pauvreté et celles se situant au-dessus de ce seuil. 45% de l'ensemble des veuves se situant sous le seuil de pauvreté ne travaillaient ni en 2002, ni en 2006, contre 48% des veuves se situant au-dessus de ce seuil. Seule une petite minorité des veuves se situant sous le seuil de pauvreté, qui ne travaillaient pas en 2002, a fait son entrée sur le marché du travail en 2006, à savoir 11%, ce qui correspond à 5% du nombre total de veuves se situant sous le seuil de pauvreté. Parmi les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté qui n'ont pas travaillé en 2002, seuls 13% ont été actives sur le marché du travail en 2006, ce qui équivaut à 7% du nombre total des veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté.

Nous constatons également que parmi les veuves vivant sous le seuil de pauvreté qui ne travaillaient pas en 2002, environ 27% ne travaillaient plus en 2006 (ce qui correspond à 13% du nombre total de veuves se situant sous le seuil de pauvreté). Parmi les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté qui ont travaillé en in 2002, environ 29% ne travaillaient plus en 2006 (ce qui équivaut également à 13% du nombre total des veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté).

Tableau 6: Comportement par rapport au marché du travail en fonction de la situation de travail en 2002

	Sous le seuil de pauvreté		Au-dessus du seuil de pauvreté	
	Pas travaillé en 2006	Ayant travaillé en 2006	Pas travaillé en 2006	Ayant travaillé en 2006
Ayant travaillé en 2002				
Non	45%	5%	48%	7%
Oui	13%	37%	13%	32%

Le Tableau 7 donne une vue d'ensemble du pourcentage des veuves qui travaillent, optent pour la pension de survie, ou cumulent travail et pension de survie. Si nous examinons le pourcentage des veuves qui optent pour la pension de survie, sans tenir compte du comportement par rapport au marché du travail, nous remarquons alors que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté sont significativement plus nombreuses à prendre la pension de survie (88%) que les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté (80%). Comme il apparaissait déjà (Tableau 5), indépendamment du fait que l'on prenne ou non la pension de survie, il n'existe aucune différence entre les veuves vivant sous le seuil de pauvreté et les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté en ce qui concerne le fait de travailler. Dans chacun des groupes, environ deux cinquièmes travaillent.

Il existe cependant bel et bien des différences entre les deux groupes en ce qui concerne le cumul du travail et de la pension de survie. Plus spécifiquement, il est frappant de constater à ce propos que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreuses à cumuler activité de travail et prise de la pension de survie (37%) que les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté (26%), et - de manière inversement proportionnelle – qu'il y a moins de veuves vivant sous le seuil de pauvreté à être actives sur le marché du travail sans cumuler cette activité avec une pension de survie (5%), comparativement aux veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté (13%). Le fait que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreuses à combiner une activité de travail et la prise d'une pension de survie que les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté apparaît également dans le pourcentage de veuves travaillant à temps partiel (voir Tableau 5). Il y a significativement plus de veuves travaillant à temps partiel vivant sous le seuil de pauvreté (87%) que de veuves travaillant à temps partiel vivant au-dessus du seuil de pauvreté (68%).

Tableau 7: Contexte en matière d'emploi

	Sous le seuil de pauvreté (%)	Au-dessus du seuil de pauvreté (%)	Total (%)
Pension de survie			
Non	12	20	19
Oui	88	80	81
Cumul pension de survie* et travail			
Pension de survie et activité	37	26	28
Pension de survie et non- Activité	51	53	53
Pas de pension de survie et activité	5	13	11
Pas de pension de survie et non-activité	7	8	7
Secteur (actifs)			
Public	53	37	40
Indépendants	12	11	11
Privé	35	52	48
Horaire de travail (actifs)			
Fixe	65	68	68
Variable	17	10	12
Flexible	17	22	21

*ps=pension de survie

En ce qui concerne l'emploi, les analyses montrent qu'il existe des différences entre les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté et celles vivant sous ce seuil ($p < .05$): parmi les veuves vivant sous le seuil de pauvreté, 53% travaillent dans le secteur public

et 35% dans le secteur privé, tandis que parmi les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté, 37% travaillent dans le secteur public et 52% dans le secteur privé. Il y a cependant environ autant de veuves vivant au-dessus de/sous le seuil de pauvreté qui sont actives comme indépendantes (11%). Nous ne constatons en outre aucune différence entre les veuves vivant sous le seuil de pauvreté et celles vivant au-dessus de ce seuil en ce qui concerne leur horaire de travail: 68% ont un horaire fixe, 12% un horaire variable (horaire flottant), et 21% ont un horaire flexible (le nombre d'heures de travail varie de semaine en semaine).

Tableau 8: Satisfaction par rapport à la situation (de travail) actuelle

	Sous le seuil de pauvreté (%)	Au-dessus du seuil de pauvreté (%)
Actifs		
Satisfaits de leur situation de travail	67	70
Souhaiterait travailler davantage	22	17
Souhaiterait travailler moins	11	13
Non-actifs		
Satisfaits de leur situation de travail actuelle	72	85
Souhaiterait travailler	28	16

Si nous examinons le degré de satisfaction des veuves actives par rapport à leur situation (de travail), nous ne trouvons pas de différences significatives entre les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté et celles vivant sous ce seuil (voir Tableau 8): environ 69% d'entre elles sont satisfaites de leur situation de travail, environ 18% souhaiteraient travailler davantage, et un petit 13% souhaiterait travailler moins. Si par contre nous examinons la satisfaction des veuves non actives, nous trouvons alors bel et bien des différences significatives entre les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté et celles vivant sous ce seuil. Quant à ce souhait de travailler, les veuves vivant sous le seuil de pauvreté (28%) sont plus nombreuses à le formuler que les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté (16%). Ceci pourrait indiquer que les veuves exposées au risque de pauvreté rencontrent plus de difficultés à trouver du travail.

Aperçu des rentrées et des dépenses

La Tableau 9 donne un aperçu des rentrées et des dépenses des veuves, présentées en continu, mais celui-ci ne tient pas compte du nombre d'enfants et des revenus ou contributions du partenaire.

Le revenu total, qui se compose des revenus du travail, des revenus du patrimoine, des revenus de remplacement, des primes, etc., se situe pour les veuves vivant sous le seuil de pauvreté aux alentours des 900 euros, tandis que celui-ci correspond environ à 1375 euros pour les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté.

Tableau 9: Aperçu des rentrées/dépenses

	Sous le seuil de pauvreté		Au-dessus du seuil de pauvreté	
	M	sd	M	sd
<u>Rentrées</u>				
Revenu	900	336	1375	468
Propriétaire	910	335	1421	478
Locataire	871	345	1196	379
<u>Dépenses</u>				
Remboursement logement	203	236	147	229
Propriétaire	164	228	101	208
Locataire	324	221	360	203

En ce qui concerne les dépenses, nous avons incorporé le remboursement mensuel (loyer ou crédit hypothécaire) relatif au logement. Un tableau croisé indique que les veuves et veufs vivant sous le seuil de pauvreté sont significativement moins nombreux à être propriétaires de leur propre habitation (71%) que ceux vivant au-dessus du seuil de pauvreté (82%). Nous constatons en outre qu'environ 62% de l'ensemble des veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté n'ont plus de remboursement, tandis que ce pourcentage est bien plus bas pour les veuves vivant sous le seuil de pauvreté (46%). Il est frappant de constater que le montant à rembourser pour le logement (loyer ou crédit hypothécaire) est plus élevé chez les veuves vivant sous le seuil de pauvreté que chez les veuves vivant au-dessus de ce seuil. Si toutefois nous scindons locataires et propriétaires, nous constatons alors que la charge locative moyenne chez les veuves vivant sous le seuil de pauvreté (324 euros en moyenne) est significativement plus basse que celle des veuves vivant au-dessus de ce seuil (360 euros en moyenne). D'autre part, nous remarquons que la charge de crédit hypothécaire moyenne chez les veuves vivant sous le seuil de pauvreté (164 euros en moyenne) est significativement plus élevée que celle des veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté (101 euros en moyenne), avec $p < .01$.

Vécu subjectif

Le Tableau 10 analyse plus en profondeur le vécu subjectif des veuves. Les veuves se situant sous le seuil de pauvreté éprouvent le sentiment très vif d'être en mauvaise

situation financière, comparativement aux veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté ($p < .001$). Leur degré de satisfaction par rapport à leur vie est en outre bien inférieur à celui des veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté, tout comme l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes⁸ ($p < .05$).

Les veuves vivant à la fois sous le/au-dessus du seuil de pauvreté éprouvent le sentiment tout aussi vif de la détérioration de leur situation, comparativement à leur situation d'avant le décès de leur partenaire. Leur perception ne diffère pas non plus en ce qui concerne leur degré de satisfaction par rapport au soutien social prodigué par leur entourage et par rapport aux pouvoirs publics.

Tableau 10: Dimensions du vécu subjectif

	Sous le seuil de pauvreté		Au-dessus du seuil de pauvreté		df	F
	M	sd	M	sd		
Détresse financière	0,36	0,88	0,00	1,00	(1,788)	24,67***
Satisfaction par rapport à la vie	-0,22	0,88	-0,01	0,93	(1,790)	9,43**
Estime de soi	0,18	1,08	0,01	.988	(1,754)	4,61*
Satisfaction par rapport aux pouvoirs publics	0,01	1,02	0,00	0,86	(1,808)	0,01
Soutien social	0,10	1,01	-1,01	1,00	(1,791)	2,49
Amélioration de la situation	-0,35	0,83	-0,01	0,84	(1,748)	0,11

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

Facteurs influant sur le risque de pauvreté

Dans les analyses précédentes, nous avons brossé un tableau des différences entre les veuves vivant sous le seuil de pauvreté et celles vivant au-dessus de ce seuil. Dans ce paragraphe, nous examinons les facteurs qui font que les veuves se retrouvent dans une situation les exposant au risque de pauvreté. Nous faisons à cet effet usage d'une régression logistique. Le modèle a été construit en trois étapes différentes. Nous opérons une distinction entre caractéristiques sociodémographiques, ménage – présence d'une relation avec un partenaire et présence d'enfants -, et recettes et dépenses.

⁸ Estimation de soi (ou self-esteem) a été mis en échelle inversement.

Tableau 11: Régression logistique « risque de pauvreté » (sous le/au-dessus du seuil de pauvreté)

	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3	
	b	Rapport des cotes (Odds ratio)	b	Rapport des cotes (Odds ratio)	b	Rapport des cotes (Odds ratio)
Contexte sociodémographique						
Sexe (réf.= femme)	-0,77*	0,46	-0,81*	0,45	-0,74*	0,48
Age	0,08***	0,93	-0,02	0,98	-0,02	0,98
Région (réf.=Flandre)						
Bruxelles	0,89*	2,43	0,71 ^t	2,03	0,79 ^t	2,20
Wallonie	0,31	1,37	0,15	1,16	0,16	1,18
Formation (réf.=Enseignement supérieur de type long/universitaire)						
Néant/faible niveau	3,39***	29,77	3,71***	40,90	3,53***	34,26
Secondaire	2,70**	14,81	2,86**	17,53	2,71**	14,96
Enseignement supérieur de type court	2,71**	15,01	2,72**	15,17	2,62**	13,68
Ménage						
Enfants (réf.=oui)			-1,78***	0,17	-1,76***	0,17
Relation (réf.=oui)			1,23***	3,42	1,17***	3,23
Recettes/dépenses						
Propriétaire (réf.=propriétaire)					0,10	1,10
Travail (réf.=oui)					0,13	1,13
Pension de survie (réf.=oui)					-0,47	0,63
Ayant travaillé en 2002 (réf.=oui)					-0,19	0,83
Nagelkerke R2	0,16		0,25***		0,26***	

0,05 < t < 0,1; *p < 0,05; **p < 0,01; ***p < 0,001

Le *premier modèle* reflète les résultats des effets des variables sociodémographiques. La force d'explication du modèle est de 16% (Nagelkerke R²). Il ressort de l'analyse que le risque de pauvreté encouru par les femmes est environ deux fois supérieur au risque encouru par les hommes. L'âge des veuves et des veufs indique clairement un rapport négatif: plus on est âgé, plus faible est le risque de se retrouver sous le seuil de pauvreté. Il en va de même pour le niveau d'instruction: plus le diplôme est élevé, plus faible est le risque de basculer dans la pauvreté. Si nous examinons enfin les caractéristiques régionales, il apparaît alors que, comparés aux Flamands, les Bruxellois courent un risque un peu plus élevé de basculer dans la pauvreté.

Le *deuxième modèle* intègre également les caractéristiques liées au ménage. Le modèle, avec un Nagelkerke R^2 de 25%, a une force d'explication d'environ 9% supérieure à celle du premier modèle. Le test du chi-carré (qui n'est pas illustré dans le tableau) indique, sur la base de l'écart au niveau du « likelihood ratio » et des degrés de liberté, que cette augmentation en R^2 est significative jusqu'à $p < .001$. Il est frappant de constater que la variable d'âge (voir modèle 1) perd sa signifiante. L'influence de l'âge semble donc être réduite à néant par l'ajout des caractéristiques relatives au ménage, ce qui signifie que ces caractéristiques sont coresponsables de l'influence exercée par l'âge. Le fait d'avoir ou non des enfants est un facteur explicatif important: les veuves ayant des enfants courent nettement plus de risques de basculer sous le seuil de pauvreté. Mais l'existence d'une relation avec un partenaire diminue fortement le risque de basculer dans la pauvreté.

Le *dernier modèle* intègre également les variables liées au revenu et aux dépenses. L'ajout de ce dernier groupe fait passer la force d'explication du modèle seulement de 1% à 26%. L'augmentation de la force d'explication est par conséquent marginale. De plus, le test du chi-carré montre que l'augmentation en R^2 n'est pas significative. De même, si nous ajoutons au premier modèle uniquement le groupe de variables liées au revenu et aux dépenses (non illustré dans le tableau), et si nous ne vérifions pas l'influence exercée par les variables liées au ménage, nous remarquons que les variables liées au revenu et aux dépenses n'offrent que 1% de force d'explication supplémentaire que le modèle de base, avec un chi-carré non significatif. Bref, ni le fait d'être propriétaire ou non, ni le fait de travailler, ni le fait d'opter pour la pension de survie et ni le fait d'avoir travaillé avant le décès du partenaire ne semblent jouer, chez les veuves et veufs, un rôle dans le basculement sous le seuil de pauvreté.

Conclusion

Profil sociodémographique des veuves exposées au risque de pauvreté

En Belgique, le risque de pauvreté chez les femmes est supérieur à celui auquel sont exposés les hommes (Cantillon & Lefebure, 2007; D'Olieslager, 2006). Il en va de même pour les veuves et veufs faisant l'objet de notre enquête. Le risque de pauvreté chez les veuves de notre échantillon est pratiquement deux fois plus élevé que chez les veufs. Comme il ressort de nombreuses études (McDonald, 1997; Rank & Hirsch, 1999), nous trouvons également un rapport négatif entre la formation et la pauvreté. Etant donné que les personnes qui jouissent d'un niveau d'instruction plus élevé gagnent davantage, elles sont mieux protégées contre le risque de pauvreté. Nous remarquons en outre que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté sont plus jeunes que les veuves vivant au-dessus de ce seuil.

L'étude réalisée en 2004 sur la base des données SILC (Statistics on Income and Living Conditions) pour la Belgique indiquent qu'il existe des différences régionales en matière de risque de pauvreté entre la Wallonie et la Flandre (SPF Economie, 2004). En 2004, la population vivant sous le seuil de pauvreté s'élevait à environ 11% en Flandre et à un peu moins de 18% en Wallonie (De Boyser, 2006). Dans notre échantillon, nous ne trouvons que des différences régionales minimales: une analyse comparative (chi-carré) indique qu'en Wallonie un nombre un peu plus élevé de veuves se trouvent sous le seuil de pauvreté, comparativement à la Flandre. Toutefois, si nous examinons le risque de basculer dans la pauvreté, une analyse de régression montre que les veuves wallonnes de l'échantillon ne courent pas un plus grand risque que les veuves flamandes de tomber sous le seuil de pauvreté. Seules les veuves bruxelloises courent un risque un peu plus élevée que les veuves flamandes, mais étant donné le faible taux de réponse de Bruxelles, nous ne pouvons pas nous prononcer de manière vraiment pertinente.

Profil des veuves exposées au risque de pauvreté, compte tenu du type de ménage et de la relation avec un partenaire

La différence d'âge entre les veuves plus vulnérables et les veuves moins vulnérables se manifeste aussi dans l'âge des enfants: les veuves vivant sous le seuil de pauvreté ont plus d'enfants de moins de 24 ans et moins d'enfants de plus de 24 ans que les veuves (plus âgées) qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté. L'analyse de régression montre que ce n'est pas tant l'âge des veuves que la présence d'enfants qui atteste clairement le risque de pauvreté. De nombreuses études ont déjà montré que les familles

monoparentales constituent un groupe particulièrement vulnérable de par la modicité de ses revenus, et ce en raison de dépenses élevées occasionnées par exemple par les coûts de garderie, d'école, etc. (pour un aperçu, voir Driessens, 2003).

Seule une petite minorité de veuves et de veufs (12%) ayant perdu leur partenaire en 2002 a retrouvé un nouveau partenaire après 4 ans. Les répondants vivant au-dessus du seuil de pauvreté nouent plus souvent une relation que les répondants vivant sous le seuil de pauvreté. Il ressort en outre de l'analyse que le fait de vivre avec un partenaire contribue à protéger dans une forte mesure la veuve ou le veuf et à éviter le risque de pauvreté. Cette constatation concorde avec les résultats d'autres études (Fokkema, 2001b; Fokkema & Solinge, 2000), dans lesquelles le remariage ou le fait de nouer une nouvelle relation est considéré comme une « coping strategy » destinée à améliorer la mauvaise situation financière dans laquelle se trouvent les veuves. Cette « coping strategy » peut être préméditée ou non. Certains facteurs, tels que l'existence d'enfants ou l'âge de la femme, ne peuvent en effet pas être maîtrisés et réduisent les chances de remariage (De Graaf & Kalmijn, 2003; Ozowa & Yoon, 2002).

Des études ayant pour objet d'autres populations viennent étayer cette réalité selon laquelle la contraction d'un mariage est un facteur de protection contre le risque de pauvreté. Il a ainsi été démontré que des femmes seules, qui n'avaient jamais été mariées auparavant, pouvaient sortir de la pauvreté en se mariant ou en cohabitant avec quelqu'un (Lichter, Qian, & Mellott, 2006; McLaughlin & Lichter, 1997). Des études sur le divorce, un événement similaire au veuvage, montrent aussi que le fait de cohabiter à nouveau avec quelqu'un a un impact positif sur la régression économique postdivorce vécue par les femmes (Morrison & Ritualo, 2000; Ozawa & Yoon, 2002; Sweeney, 1997). Dans une étude sur les écarts de revenus entre les hommes et les femmes en fonction de leur historique matrimonial, Fokkema et Solinge (2000) ont même mis en évidence que des personnes remariées disposent en moyenne d'un revenu plus élevé que celles qui se marient pour la première fois.

Régime de travail des veuves exposées au risque de pauvreté

On sait depuis longtemps que la participation au marché du travail réduit le risque de pauvreté. Cette participation, que l'on peut qualifier de « coping strategy » volontaire pour sortir de la pauvreté, semble cependant surtout fonctionner pour deux groupes sélectifs de femmes: à savoir le groupe de celles qui, durant leur mariage, ont été actives sur le marché du travail et/ou le groupe de celles qui ont un niveau d'instruction supérieur (Fokkema, 2001).

Si nous examinons le premier groupe, nous constatons que, dans la présente étude, l'historique professionnel des veuves vivant sous le seuil de pauvreté ne diffère pas de celui des veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté. De plus, l'analyse de régression indique que ces antécédents de travail n'expliquent pas un risque accru de pauvreté. Autrement dit, le fait d'avoir travaillé durant le mariage n'offre aucune protection contre le risque de pauvreté. Il est toutefois étonnant de constater que la présence ou l'absence actuelle de travail apporte également peu de variance explicative, pas plus que le fait d'opter ou non pour la pension de survie. Comment donc concilier cela avec l'assertion précitée relative aux deux groupes? Une éventuelle explication pourrait résider dans le fait qu'il n'est pas tant question d'un lien causal, mais plutôt d'un effet de sélection. Ainsi, notre étude met clairement en évidence que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté sont aussi actives sur le marché du travail que les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté. Environ deux veuves sur trois de notre échantillon travaillent. Par ailleurs, nous constatons que les veuves et les veufs vivant sous le seuil de pauvreté optent davantage pour la pension de survie que ceux vivant au-dessus du seuil de pauvreté. C'est principalement la combinaison « travail et pension de survie » qui est bien plus populaire chez les veuves vivant sous le seuil de pauvreté que chez les veuves vivant au-dessus de ce seuil. Evidemment cela se reflète également dans le nombre de veuves travaillant à temps partiel et à temps plein: les veuves exposées au risque de pauvreté sont significativement plus nombreuses à travailler à temps partiel que les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté. Mais si nous inversons cette donnée, il n'est pas d'emblée surprenant que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté travaillent davantage à temps partiel que les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté. Nous remarquons en effet que ces veuves ont un niveau d'instruction moins élevé et ont des enfants plus jeunes, comparativement aux veuves moins exposées au risque de pauvreté, ce qui fait que l'avantage en termes de revenu procuré par le travail est bien inférieur pour ce groupe.

Dépenses des veuves exposées au risque de pauvreté

Comme il ressort d'autres études (De Decker, 2006), nous constatons que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté sont davantage locataires que les veuves vivant au-dessus de ce seuil. Etant donné leur situation financière (pouvoir d'achat plus limité), il est logique que les veuves plus exposées au risque de pauvreté dépensent moins pour leur loyer que celles qui sont moins exposées à ce risque. Si nous examinons la charge de crédit hypothécaire des veuves, nous obtenons cependant une autre image: la charge de crédit chez les veuves vivant sous le seuil de pauvreté est significativement plus

élevée que celle des veuves vivant au-dessus de ce seuil. A cet égard, nous voulons formuler une observation marginale importante. Le montant que les veuves vivant sous le seuil de pauvreté consacrent au crédit hypothécaire est en effet seulement équivalent à la moitié du montant que les veuves exposées au risque de pauvreté consacrent à un loyer. Chez les veuves vivant au-dessus du seuil de pauvreté, le montant consacré à la charge de crédit est même trois à quatre fois inférieur au montant consacré à un loyer. Une explication de l'écart entre le montant de la charge de crédit et la charge locative pourrait être trouvée dans le fait que les répondants se sont protégés financièrement lors de la conclusion de leur emprunt hypothécaire par le biais d'une assurance solde restant dû.

Implications au niveau de la politique

La présente étude nous a permis de mieux discerner les quelques différences fondamentales entre les veuves davantage exposées au risque de pauvreté et les veuves moins exposées à ce risque. Il apparaît clairement que les femmes, les personnes moins instruites et les veuves avec enfants courent un risque de pauvreté accru. L'existence d'une relation avec un partenaire semble toutefois protéger les veuves contre le risque de pauvreté. Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ?

Diverses études ont déjà prouvé que le veuvage constitue un événement éminemment générateur de stress, dont les conséquences financières sont lourdes pour les femmes. Dans le cours d'une vie, on s'attend cependant à ce que le veuvage touche essentiellement des femmes plus âgées, et non pas des femmes jeunes. La pension de survie, considérée comme un rempart contre le risque d'une perte réelle de revenu, s'adresse donc logiquement à ce grand groupe. Les femmes jeunes sont supposées être confrontées à un événement tel qu'une séparation (un divorce), plutôt qu'à un veuvage. Nous pouvons dès lors partir du principe que si le veuvage survient à un moment inattendu de la vie, il constitue un plus grand risque que lorsque l'on s'y attend vraiment, d'autant plus que le filet de protection sociale – sous la forme de la pension de survie – n'a pas été directement fait sur mesure pour ce groupe de femmes.

Si nous examinons le système belge des pensions, nous constatons qu'il repose encore trop souvent sur la famille traditionnelle résultant d'un mariage. Aujourd'hui, les compositions de ménage sont cependant plus complexes, caractérisées par des séparations, des cohabitations, des familles monoparentales, des familles recomposées, etc. De plus, le modèle de carrière des femmes a aussi fondamentalement changé.

Bien que la carrière à temps plein prédomine chez les femmes, nous remarquons la progression d'une carrière plutôt discontinue et atypique (Vermeiren e.a., 2006). Les femmes interrompent plus souvent leur carrière que les hommes, et les enfants jouent un grand rôle dans ces interruptions, surtout lorsqu'ils sont tout jeunes. Plus l'enfant est jeune, plus grand est le risque d'interruption venant s'ajouter au congé de maternité. Cette discontinuité fait que la carrière atypique comporte bien plus d'incertitudes. Comparativement aux femmes mariées, les femmes sans partenaire, surtout si elles ont des enfants, tiennent déjà compte de leur position financière plus fragile, étant donné qu'elles prennent moins d'interruptions de carrière (Vermeiren e.a., 2006).

La politique en la matière peut apporter différentes réponses aux problèmes posés par ces changements du cours de la vie et de la carrière des femmes et – en particulier – des jeunes veuves avec enfants. Vu que les mères devenues veuves représentent un risque de pauvreté plus élevé, les pouvoirs publics peuvent par exemple opter pour une liaison (plus avantageuse) du montant de la pension de survie à la présence d'enfants à charge. Ainsi, pour les veuves avec charge de famille, qui combinent pension de survie et revenus du travail, on pourrait envisager d'augmenter la limite de cumul autorisée, de manière à ce qu'elles puissent gagner davantage par leur travail, sans pour cela devoir réduire le montant de leur pension de survie. Par ailleurs, on pourrait également penser à relever le montant de la pension de survie pour les mères devenues veuves.

L'examen de la situation des femmes séparées fait apparaître que les dispositions des pouvoirs publics en matière de revenu constituent l'un des moyens les plus efficaces de prévenir le risque d'une (trop) grande régression économique après une séparation (Uunk, 2004). Néanmoins, il y a aussi un revers à la médaille. On constate en effet que le soutien financier (de longue durée) des pouvoirs publics a une influence négative sur le retour à la vie active (Uunk, Kalmijn, & Muffels, 2005). Par conséquent, nous estimons que les dispositions financières des pouvoirs publics en faveur des veuves avec charge de famille doivent être limitées dans le temps.

Une autre possibilité consiste à offrir un filet de protection de courte durée aux veuves avec charge de famille, sous la forme de garderie gratuite (ou moins chère), de manière à accroître les possibilités de ces veuves d'aller travailler ou de chercher du travail. Il ressort en effet de diverses études que la présence d'enfants a une influence négative sur le comportement des femmes par rapport au marché du travail: d'une part, les femmes ayant charge d'enfants sont moins actives sur le marché du travail que les femmes sans enfants, et d'autre part, les mères actives prestent moins d'heures que les femmes sans charge d'enfant (Blossfeld, 1995; Dekker e.a., 2000). Divers soutiens

institutionnels sont possibles, mais, en général, il s'avère que le fait de prévoir ou de subsidier des garderies contribue à accroître l'activité de travail des mères ayant de jeunes enfants, étant donné qu'il s'agit d'une alternative valable à l'éducation propre des enfants (Uunk e.a., 2005).

Limites éventuelles de l'étude

Une des limites de la présente étude réside dans son caractère transversal, qui ne contribue pas toujours à clarifier totalement la différence au niveau des facteurs causaux et des conséquences. Les implications réelles du veuvage au niveau des revenus ne sont visibles qu'à moyen et long terme, la solution pouvant être apportée par une étude longitudinale multivariée. Il nous semble donc indiqué d'examiner de manière longitudinale la régression économique postérieure au veuvage. Nous partons du principe qu'une comparaison entre veuvage, séparation et divorce peut donner une meilleure image de certains facteurs de protection ou de risque en matière de pauvreté. Séparation, divorce et veuvage sont en effet des événements similaires de la vie ayant un grand impact sur le fonctionnement psychique, physique et social. Des différences existent néanmoins entre ces trois événements d'une vie. Ainsi, les relations de cohabitation semblent être moins stables que les mariages (Clarcke & Berrington, 1999; Kiernan, 2002). La majeure partie des cohabitations contribue à une augmentation nominale du nombre des ruptures. De même, la comparaison relative avec le mariage se révèle négative pour la relation de cohabitation. En outre, il se peut que les conséquences financières soient moins importantes pour les cohabitants. En effet, dans la cohabitation, le nombre d'investissements à long terme contractés est moindre (par exemple une maison appartenant en propre) (Brines & Joyner, 1999; Feijten, 2003). De telles questions peuvent trouver réponse dans une perspective d'analyse longitudinale au moyen d'un échantillon représentatif pour la Belgique.

Bibliographie

- Atkinson, A., Rainwater, M., & Smeedings, T. (1995). *Income distribution in OECD countries*, OECD, Paris.
- Bennett, K., Smith, P., & Hughes, G. (2005). Coping, depressive feelings and gender differences in late life widowhood. *Aging & Mental Health*, 9, (4), 348-353.
- Biblarz, T., & Gottainer, G. (2000). Family structure and children's success: A comparison of widowed and divorced single-mother families. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 2, 533-548.
- Blau, G. (1994). Testing a two-dimensional measure of job search behaviour. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 59, 288-312.
- Blossfeld, H. (1995). *The new role of women: Family formation in modern societies*. Boulder, CO: Westview Press.
- Bound, J., Duncan, G., Laren, D., & Oleinick, L. (1991). Poverty dynamics in widowhood. *Journal of Gerontology*, 46, 3, 115-124.
- Brines, J., & Joyner, K. (1999). The Ties that Bind: Principles of Cohesion in Cohabitation and Marriage. *American Sociological Review*, 64, 3, 333-356.
- Clarke, L., & Berrington, A (1999). Socio-demographic predictors of divorce. *High divorce rates: the state of the evidence on reasons and remedies*, 2/99.
- Cantillon, B., & Lefebure, S. (2007). Levensomstandigheden van oudere vrouwen met lage inkomens in België. In A. Van Den Troost & K. Vleminckx (Red.), *Een Pensioen op maat van vrouwen?* (p. 211-230). Antwerpen/Apeldoorn: Garant.
- Cohen, S., Mermelstein, R., Kamarck, T., & Hoberman, H. (1985). Measuring the functional components of social support. In I.G. Sarason & B.R. Sarason (Eds.), *Social support: Theory, research and applications* (pp. 73-94). Dordrecht: Martinus Nijhoff Publishers.
- De Boyser, K. (2006). Lage inkomens in balans. In J. Vranken, K. De Boyser, en D. Dierckx (red.). *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2006*. (pp.77-94). Leuven/Voorburg: Acco.
- De Decker, P. (2006). Waar kunnen armen (nog) wonen en welke ondersteuning kunnen ze daarbij van de overhead verwachten. In J. Vranken, K. De Boyser, en D. Dierckx (red.). *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2006*. (pp.257-288). Leuven/Voorburg: Acco.
- De Graaf, P., & Kalmijn, M. (2003). Alternative Routes in the Remarriage Market: Competing Risk Analysis of Union Formation After Divorce. *Social Forces*, 81, 4, 1459-1498.

- Dekker, R., Muffels, R., & Stancanelli, E. (2000). A longitudinal analysis of part-time work by women and men in the Netherlands. In S. Gustafson & D. Meulders (eds). *Gender and the Labor Market: Econometric Evidence of Obstacles to Achieving Gender Quality*, pp. 260-287. New York: St. Martin's Press.
- Dewilde, C. (2004). Vormen en trajecten van armoede in het Belgische en Britse welvaartsregime: multidimensionele armoededynamieken bestudeerd vanuit de sociologie van de levensloop. (*doctoral dissertation*). Antwerp: University of Antwerp.
- Dewilde, C., Levecque, K., van den Bosch, K., & Vranken, J. (2004). De betrouwbaarheid van de Belgische armoedecijfers. *Belgisch tijdschrift voor sociale zekerheid*, 46, 2, 331-345.
- Diener, E., Emmons, R.A., Larsen, R.J., & Griffin, S. (1985). The satisfaction with life scale. *Journal of Personality Assessment*, 49, 71-75.
- Dillman, D. (2000). *Mail and Internet Surveys. The Tailored Design Method*. New York, John Wiley & Sons.
- D'Olieslager, T. (2006). Armoede en sociale uitsluiting becijferd. In J. Vranken, K. De Boyser, en D. Dierckx (red.). *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2006*. (pp.375-440). Leuven/Voorburg: Acco.
- Driessens, K. (2003). Armoede en hulpverlening: Omgaan met isolement en afhankelijkheid. (*doctoral dissertation*). Gent: Academia Press.
- Feijten, P. (2003). Uitstel trouwen en kinderen... ook uitstel koopwoning? *Demos, bulletin over bevolking en samenleving* 19, 9, 88-90.
- Fitzgerald, J., Gottschalk, P., & Moffitt, R. (1998). An analysis of sample attrition in panel data. The Michigan panel study of income dynamics. *Journal of Human Resources*, 33, 2, 251-299.
- FOD Economie, Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, EU-SILC 2004.
- Fokkema, T. (2001a). Forse inkomensdaling voor vrouwen na echtscheiding en vroege verweeduwing: Bieden hertrouw en werk uitkomst? *Bevolking en Gezin*, 30, 1, 5-29.
- Fokkema, T. (2001b). Verdeling van huis en haard na echtscheiding. *Demos, bulletin over bevolking en samenleving*, 17, 6, 45-47.
- Fokkema, T. & H. van Solinge (2000). De invloed van de huwelijksgeschiedenis op het inkomen van ouderen. *Sociale Wetenschappen*, 43, 4, 19-40.
- Hagenaars, A., de Vos, K. & Zaidi, M. (1994). *Poverty statistics in the late 1980s: Research based on micro-data*, Theme 3, Series C, Eurostat Luxembourg.
- Holden, K.C. & Zick, C.D., 1997. The economic impact of widowhood in the 1990s: evidence from the SIPP. *Consumer Interest Annual*, 43, 34-39.
- Holden, K.C., Burkhauser, R.V. & Feaster, D.J., 1988. The timing of falls into poverty after retirement and widowhood. *Demography*, 25, 405-414.

-
- Hungerford, T. (2001) The economic consequences of widowhood on elderly women in the United States and Germany. *Gerontologist*, 41, 1, 103-110.
- Kiernan, K. (2002). The State of European Unions: An Analysis of Partnership Formation and Dissolution. In M. Macura and G. Beets (eds.). *Dynamics of fertility and partnership in Europe: insights and lessons from comparative research, Vol 1*, (pg 57-76) UN: New York and Geneva
- Konradt, U., & Fary, Y. (2006). Determinants of motivation and willingness to participate in surveys. *Zeitschrift fur Psychologie*, 214, 2, 87-96.
- Lefebure, S., Mangeleer, J., & Van Den Bosch, K. (2006). *Elderly prosperity and homeownership in the European union: New evidence from the Share data*. (p.25). Paper prepared for the 29th general conference of The International Association for Research in Income and Wealth. Joensuu, Finland, August 20-26. www.iaiw.org
- Lichter, D., Qian, Z., & Mellott, L. (2006). Marriage or dissolution? Union transitions among poor cohabiting women. *Demography*, 43, 2, 223-240.
- Lyberaki, A., & Tinios, P. (2006). *Poverty and social exclusion, AMANDA Final Conference: Lessons from Share wave 1*. Varena (I): Advanced multidisciplinary analysis of new data on ageing.
- McDonald, L. (1997). The invisible poor: Canada's retired widows. *Canadian Journal on Aging*, 16, 3, 553-583.
- McLaughlin, D., & Lichter, D. (1997). Poverty and the marital behavior of young women. *Journal of Marriage and the Family*, 59, 3, 582-594.
- Morrison, D., & Ritualo, A. (2000). Routes to children's economic recovery after divorce: Are cohabitation and remarriage equivalent? *American Sociological Review*, 2000, 65, 560-580.
- Ozawo, M., & Yoon, H. (2002). The economic benefit of remarriage: Gender and income class. *Journal of Divorce and Remarriage*, 36, 21-39.
- Pavot, W., & Diener, E. (1993). Review of the Satisfaction with Life Scale. *Psychological Assessment*, 5, 164-172.
- Ponnet, K., Mortelmans, M., Vermeiren, P., & Vleminckx, K. (2007). Overlevingspensioen en/of arbeid: Noden en behoeften van weduwen. In A. Van Den Troost & K. Vleminckx (Red.), *Een Pensioen op maat van vrouwen? (p. 157-196)*. Antwerpen/Apeldoorn: Garant.
- Powers, JR., Young, A.F., Russell, A., & Pachana, NA. (2003). Implications of non-response of older women to a short form of the Center for Epidemiologic Studies Depression Scale. *International Journal of Aging and Human Development*, 57, 37-54.
- Rank, M., & Hirsch, T. (1999). Estimating the proportion of Americans ever experiencing poverty during their elderly years. *Journal of Gerontology Series B-Psychological Sciences and Social Sciences*, 54, 4, 184-193.

-
- Rosenberg, M. (1965). *Society and the Adolescent Self-Image*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Sevak, P., Weir, D., & Willis, R. (2004). The economic consequences of a husband's death: Evidence from the HRS and AHEAD. *Social Security Bulletin*, 65, 3, 31-44.
- Smeeding, T.M., Saunders, P., Coder, J., Jenkins, S., Fritzell, J., Hagenaaars, A., Hauser, R., & Wolfson, M. (1993). Poverty, Inequality, and family living standards impacts across seven nations: the effect of non-cash subsidies for health, education and housing. *Review of Income and Wealth*, 39, 3, 229-256.
- Sweeney, M. (1997). Remarriage of women and men after divorce - The role of socioeconomic prospects. *Journal of Family Issues*, 18, 5, 479-502.
- Uunk, W. (2004). The economic consequences of divorce for women in the European union: The impact of welfare state arrangements. *European Journal of Population*, 20, 251-285.
- Uunk, W., Kalmijn, M., & Muffels, R. (2005). The impact of young children on women's labour supply: A reassessment of institutional effects in Europe. *Acta Sociologica*, 48, 41-62.
- Van Grootheest, D., & Beekman, A. (1999). Sex differences in depression after widowhood. Do men suffer more? *Social Psychiatry and psychiatric epidemiology*, 34, 7, 391-398.
- Verleyden, L. (2004). Ouderen van 55 tot 64 jaar en arbeid. In T. Jacobs, L. Vanderleyden & L. VandenBoer (Eds.). *Op latere leeftijd: De leefsituatie van 55-plussers in Vlaanderen*. (pp. 253-275). Antwerpen-Appeldoorn: Garant.
- Vermeiren, P., Mortelmans, D., Heylen, L., & Booghmans M. (2006). De onderbroken loopbaan ontrafeld. *Over werk*, 16, 4, 27-72.
- Vranken, J. (2006). Inleiding. In J. Vranken, K. De Boyser, en D. Dierckx (red.). *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2006*. (pp.29-47). Leuven/Voorburg: Acco.
- Zick, C.D. & Holden, K.C. (2000). An assessment of the wealth holdings of recent widows. *Journal of Gerontology: Social Sciences*, 55, B, S90-S97.
- Zick, C.D. & Smith, K. (1991). Patterns of economic-change surrounding the death of a spouse. *Journal of Gerontology*, 46, 6, 310-320.